



Commune : Ormont-Dessus

N° parcelle : 4718

Objet : Construction d'un chalet unifamilial minergie avec garage pour 2 véhicules et 2 places de parc extérieures

### Piscines, jacuzzis et spas extérieurs chauffés (articles 54,55 et 56 RLVLEne)

#### Exigences pour le chauffage de l'eau de la piscine, du jacuzzi ou du spa

Agent énergétique :

exclusivement renouvelables :

énergie solaire thermique

bois

rejets de chaleur provenant de : \_\_\_\_\_

pompe à chaleur (sol/eau) électrique et couverture du bassin nécessaire

pompe à chaleur (air/eau) électrique et couverture du bassin nécessaire

Si surface du plan d'eau supérieure à 200 m<sup>2</sup> : fournir un concept énergétique

#### Remarque :

L'utilisation d'une pompe à chaleur dédiée (PAC) à la production et au maintien en température de l'eau chaude des piscines et jacuzzis extérieurs à une température de confort est soumise aux exigences de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB). En application du principe de prévention, toute PAC installée en plein air ne pourra fonctionner que durant la période comprise entre 07h00 et 19h00.

### Piscines, jacuzzis et spas intérieurs chauffés (articles 54,55 et 57 RLVLEne)

#### Exigences pour le chauffage de l'eau de la piscine, du jacuzzi ou du spa

Agent énergétique :

récupération sur les rejets de chaleur provenant de l'eau : décrire en pièce jointe

récupération sur les rejets de chaleur provenant de l'air : décrire en pièce jointe

### Explications/motifs de non-conformité et demande de dérogation

#### Signatures

Nom et adresse,  
ou tampon de l'entreprise

Justificatif établi par :  
ATELIER 94 ARCHITECTURE SA  
Case postale 36  
1273 Arzier-Le Muids  
022 366 66 66  
www.atelier94.ch

Responsable, tél. :

Laurent Cistellini

Adresse mail :

info@atelier94.ch

Lieu, date, signature :

Arzier, 27.09.2023

A REMPLIR PAR LE CANTON

Le justificatif est certifié complet et correct